



PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 19 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit et le lundi 19 février 2018 à 20H00, le Conseil Municipal de NOYANT-VILLAGES se réunit, au nombre prescrit par la loi à la salle Saint-Martin située Place Saint-Martin à NOYANT, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur DENIS Adrien, Maire de la commune de NOYANT-VILLAGES.

COMMUNE
DE NOYANT-VILLAGES

REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DE MAINE ET LOIRE

ARRONDISSEMENT
DE SAUMUR

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	145
Présents	81
Absents	28
Excusés	36
Ayant donné pouvoir	18
Votants	99
Quorum	73

DATES	
Envoi de la convocation	13/02/2018
Affichage de la convocation	13/02/2018
Affichage du procès-verbal	26/02/2018

SECRETAIRE DE SEANCE

M. PASCAL LOUIS

TITRE	NOM	PRENOM	COMMUNE DELEGUEE	PRESENT	ABSENT	EXCUSE	DETIENT LA PROCURATION DE
Monsieur	DENIS	Adrien	DENEZE\LE-LUDE	X			MME DELPHINE LOUIS
Monsieur	QUIGNON	Gabriel	NOYANT	X			
Monsieur	PERROUX	Michel	PARCAY-LES-PINS	X			M. JOEL RIVIERE
Madame	FRETTE	Chantal	AUVERSE	X			M. DENIS LEMONNIER
Monsieur	LEBOUC	Marcel	GENNETEIL	X			
Monsieur	CHEVALLIER	Rémi	BROC	X			
Monsieur	LOUIS	Pascal	CHIGNE	X			
Monsieur	LASCAUD	Raymond	MEIGNE-LE-VICOMTE	X			M. CHARLES CHATEIGNER
Monsieur	D'OYSONVILLE	Henri	LASSE	X			MME MARIE ANTOINETTE D'OYSONVILLE
Madame	BUSSONNAIS	Bénédicte	BREIL	X			
Monsieur	LIHOREAU	Guy	MEON	X			
Monsieur	GEORGET	Jean-Marie	CHALONNES\LE-LUDE	X			M. LOIC FRONTEAU
Monsieur	MAZE	Philippe	CHAVAINES	X			MME AMELIE CHEVET
Madame	ROHMER	Michèle	LINIERES-BOUTON	X			
Monsieur	MAROuset	Jean-Marie	AUVERSE	X			
Monsieur	GAILLARD	Claude	AUVERSE			X	
Monsieur	RIQUIN	Christian	AUVERSE	X			M. BERNARD SEBILLE
Monsieur	LEMONNIER	Denis	AUVERSE			X	
Monsieur	SEBILLE	Bernard	AUVERSE			X	
Madame	MAROuset	Evelyne	AUVERSE	X			

Monsieur	POTIN	Daniel	AUVERSE		X		
Monsieur	LE PETITCORPS	Laurent	AUVERSE	X			
Madame	SEBILLE	Catherine	AUVERSE	X			MME SYLVETTE SEBILLE
Madame	SEBILLE	Sylvette	AUVERSE			X	
Monsieur	BRAZILLE	Patrick	BREIL	X			M. JEAN PAUL TAFFUT
Madame	TESSIER	Cécile	BREIL			X	
Monsieur	CHAMPAGNE	Jean-Luc	BREIL	X			
Madame	CONSTANTIN	Martine	BREIL	X			
Madame	RENAULT	Sandrine	BREIL			X	
Monsieur	MARANDEAU	Thierry	BREIL	X			
Monsieur	TAFFUT	Jean-Paul	BREIL			X	
Monsieur	DE FOUCAUD	Patrice	BREIL		X		
Monsieur	BOURDEL	Gilbert	BROC	X			M. MICHEL FELEUREAU
Monsieur	RAIMBAULT	Jean-Michel	BROC		X		
Madame	BEROUARD	Katia	BROC	X			
Monsieur	MEDUCIN	Daniel	BROC		X		
Monsieur	TESSIER	Bruno	BROC		X		
Madame	MONTOYA	Sandrine	BROC		X		
Monsieur	VAUBOURGOIN	Cédric	BROC			X	
Madame	DELARUE	Marie-Josèphe	BROC	X			M. CEDRIC VAUBOURGOIN
Monsieur	FLEUREAU	Michel	BROC			X	
Monsieur	ISOPE	Sébastien	CHALONNES\LE-LUDE	X			
Monsieur	FRONTEAU	Loïc	CHALONNES\LE-LUDE			X	
Madame	BERGE	Arlette	CHALONNES\LE-LUDE	X			
Monsieur	DENIS	Julien	CHALONNES\LE-LUDE	X			
Monsieur	JONJOT	Frédéric	CHALONNES\LE-LUDE		X		
Monsieur	GEORGET	Jean-Yves	CHALONNES\LE-LUDE		X		
Monsieur	BOURDEL	Nicolas	CHALONNES\LE-LUDE	X			
Monsieur	LAMBERT	Denis	CHALONNES\LE-LUDE			X	
Madame	BESNARD	Lydia	CHALONNES\LE-LUDE		X		
Monsieur	HARDOUIN	Antoine	CHAVAINES	X			
Monsieur	TOURET	Yves	CHAVAINES			X	
Monsieur	NOURRY	Paul	CHAVAINES		X		
Madame	D'OYSONVILLE	Marie-Antoinette	CHAVAINES			X	
Madame	LABBE	Céline	CHAVAINES	X			
Monsieur	D'OYSONVILLE	Hubert	CHAVAINES		X		
Madame	CHEVET	Amélie	CHAVAINES			X	
Monsieur	GAUDIN	Roger	CHIGNE	X			
Monsieur	COUTARD	Gilles	CHIGNE	X			
Madame	BOUTRUCHE	Nathalie	CHIGNE	X			M. STEPHANE BONETTI
Madame	TULASNE	Viviane	CHIGNE	X			
Madame	FRETTE	Sandrine	CHIGNE			X	
Monsieur	PAY	Franck	CHIGNE			X	
Monsieur	TOURNEUX	Yannick	CHIGNE			X	
Monsieur	BONETTI	Stéphane	CHIGNE			X	
Madame	BERTRAND	Elisa	CHIGNE			X	
Monsieur	LEMARCHAND	Daniel	CHIGNE	X			

Monsieur	PICHON	Daniel	DENEZE\LE-LUDE	X			
Madame	DORADOUX	Danielle	DENEZE\LE-LUDE	X			M. PASCAL LEBECHEC
Madame	PANNEAU	Edith	DENEZE\LE-LUDE	X			
Madame	BOULIDARD	Aurélie	DENEZE\LE-LUDE			X	
Madame	LOUIS	Delphine	DENEZE\LE-LUDE			X	
Monsieur	DESRUES	Noël	DENEZE\LE-LUDE		X		
Monsieur	LEBECHEC	Pascal	DENEZE\LE-LUDE			X	
Monsieur	BARDET	Thierry	DENEZE\LE-LUDE	X			
Monsieur	GAUTHIER	Bernard	GENNETEIL	X			
Monsieur	PENARD	Jocelyn	GENNETEIL	X			
Madame	GARNIER	Marie-Christine	GENNETEIL	X			
Monsieur	LOUIS	Jean-Pierre	GENNETEIL	X			
Monsieur	MUSSAULT	Benoit	GENNETEIL			X	
Monsieur	BERGER	Romain	GENNETEIL	X			
Monsieur	AUDOUIN	Thomas	GENNETEIL	X			
Monsieur	MEUNIER-LUMBROSO	Cyril	GENNETEIL			X	
Madame	EASTHAM	Elisabeth	GENNETEIL	X			
Monsieur	FALIGAND	Alain	LASSE	X			
Madame	NAULET	Sylvie	LASSE	X			
Monsieur	GALLET	Jean-Claude	LASSE	X			M. CHRISTOPHE GELIN
Madame	TRIBOIRE	Caroline	LASSE		X		
Monsieur	PERIGOIS	Loic	LASSE		X		
Madame	BRUNEAU	Natacha	LASSE		X		
Monsieur	GELIN	Christophe	LASSE			X	
Madame	BYZERY	Nicole	LASSE	X			
Monsieur	PROULT	Philippe	LASSE	X			
Monsieur	DUPUIS	Jacques	LINIERES-BOUTON	X			
Monsieur	LEVENEZ	Bernard	LINIERES-BOUTON			X	
Monsieur	DUPERRAY	Frédéric	LINIERES-BOUTON		X		
Monsieur	DUPAIN	Cédric	LINIERES-BOUTON		X		
Monsieur	BUSSONNAIS	Franck	LINIERES-BOUTON	X			
Monsieur	BELLANGER	Jean-Luc	MEIGNE-LE-VICOMTE	X			
Madame	GUITTON	Dominique	MEIGNE-LE-VICOMTE	X			
Monsieur	RABINEAU	Guy	MEIGNE-LE-VICOMTE	X			
Monsieur	CHATEIGNER	Charles	MEIGNE-LE-VICOMTE			X	
Monsieur	VAUGUET	Arnaud	MEIGNE-LE-VICOMTE	X			
Monsieur	POIRIER	Bertrand	MEIGNE-LE-VICOMTE		X		
Madame	PERDEREAU	Sophie	MEIGNE-LE-VICOMTE		X		
Monsieur	SAMEDI	Damien	MEIGNE-LE-VICOMTE			X	
Monsieur	DAVEAU	Jean-Pierre	MEON	X			
Monsieur	CHEVET	Henri	MEON	X			
Madame	HERBAUT	Mireille	MEON	X			
Madame	JULIEN	Anne-Marie	MEON	X			
Monsieur	CHEVET	Jacques	MEON		X		
Monsieur	DESRUES	Benoit	MEON		X		
Monsieur	LEVOYER	Michel	MEON			X	
Madame	MASSON	Jeannine	MEON	X			

Madame	MARETTE	Marinette	NOYANT	X			
Monsieur	GAUCHER	Alain	NOYANT	X			
Madame	BOULY	Michèle	NOYANT	X			M. ROLAND BUSSIERE
Monsieur	BUSSIERE	Roland	NOYANT			X	
Madame	TAVEAU	Chantal	NOYANT	X			
Monsieur	DEJONGHE	Daniel	NOYANT		X		
Monsieur	BROU	Anon-Daniel	NOYANT			X	
Madame	ROBIN	Corinne	NOYANT	X			
Monsieur	GODEFROY	Richard	NOYANT		X		
Monsieur	CONSTANTIN	Christophe	NOYANT		X		
Madame	CARO	Marina	NOYANT			X	
Monsieur	CHAUSSEPIED	Jean-Claude	NOYANT	X			M. JOEL CHARRUAU
Madame	METIVIER	Annie	NOYANT		X		
Monsieur	CHARRUAU	Joël	NOYANT			X	
Madame	PEGE	Odette	NOYANT	X			
Monsieur	COUANNET	Dominique	NOYANT		X		
Madame	COGNY	Isabelle	NOYANT		X		
Monsieur	VEZIN	Marcel	NOYANT	X			
Madame	BORDEAU	Sylvie	PARCAY-LES-PINS	X			
Madame	GOUGET	Francine	PARCAY-LES-PINS	X			
Monsieur	POILVILAIN	Tonny	PARCAY-LES-PINS	X			M. CHRISTOPHE DUMOULIN
Madame	GAUTIER	Micheline	PARCAY-LES-PINS	X			
Madame	BOUVET	Delphine	PARCAY-LES-PINS	X			
Monsieur	COUINEAUX	Patrice	PARCAY-LES-PINS	X			
Madame	PYNE	Julie	PARCAY-LES-PINS	X			
Madame	VERNEAU	Lucie	PARCAY-LES-PINS	X			
Monsieur	DUMOULIN	Christophe	PARCAY-LES-PINS			X	
Madame	SAMEDI	Sylvie	PARCAY-LES-PINS	X			
Monsieur	RIVIERE	Joël	PARCAY-LES-PINS			X	
Monsieur	VIVIEN	Frédéric	PARCAY-LES-PINS			X	
Monsieur	VAN TUIJL	Jean-François	PARCAY-LES-PINS		X		

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal doit désigner son secrétaire de séance.

Il est proposé au Conseil de procéder à cette nomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 99 voix pour,

- **DECIDE de nommer M. Pascal LOUIS.**

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 05 FEVRIER 2018

Monsieur le Maire donne lecture des comptes rendus des réunions du 05 février 2018.

Après mise aux voix, à 99 voix pour,

- **Le procès-verbal est adopté.**

3. PROJET – RESIDENCE SENIOR – VALIDATION DE L'ESTIMATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Monsieur Gabriel QUIGNON, Maire de la commune déléguée de Noyant, rappelle au conseil municipal, qu'après avoir validé le principe de la création d'une résidence sénior sur la commune déléguée de NOYANT, il revient désormais au conseil municipal de statuer sur l'estimation de la participation financière de la commune pour cette opération.

Monsieur le maire rappelle que le programme comprendrait :

- 10 logements locatifs évolutifs et adaptés à la perte d'autonomie,
- une salle commune d'environ 100m² de surface utile avec kitchenette non équipée, sanitaires et un espace extérieur,
- la viabilisation nécessaire à cet ensemble (création d'une voirie et des réseaux).

Madame Marinette MARETTE, adjointe de la commune déléguée de Noyant, présente au conseil municipal le montage financier global des opérations comme suit :

Opérations	Estimation de l'investissement communal	Estimation de la participation Maine-et-Loire Habitat
Vente de terrains à Maine-et-Loire Habitat impliquant un manque à gagner sur le budget annexe du lotissement du Plessis	-	50 000 €
Aménagement (voirie, réseau...)	163 000 €	
Construction d'une salle d'activité de 100 m ² destiné aux résidents	140 000 €	

Monsieur le Maire précise que, selon la délibération en date du 7 septembre 2006 du conseil municipal de Noyant historique déterminant le prix au m² des terrains du lotissement Le Plessis, les lots 1,2 et 3 concernés par l'opération ont une valeur 94 842 € HT.

De ce fait, une subvention d'équilibre devra être versée du budget principal communal vers le budget annexe du lotissement Le Plessis.

Madame Marinette MARETTE, adjointe de la commune déléguée de Noyant, informe le conseil municipal de la possibilité de faire une demande de subvention DETR pour la construction de la salle d'activité.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de statuer sur l'estimation globale de l'investissement de la commune au projet de résidence sénior. Il précise que le montage juridique de l'opération sera présenté ultérieurement au conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 abstentions et 84 voix pour :

- **APPROUVE** l'estimation globale d'investissement de la Commune de Noyant-Villages comme mentionné ci-dessus pour l'opération de résidence seniors qui pourra être ajustée ultérieurement ;
- **ACTE** que le montage juridique de l'opération sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil municipal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4. PROJET – COMMERCE EPHEMERE - NOYANT

- Vu la délibération DE170706 du 05 juillet 2017 portant sur l'acquisition d'un bien immobilier situé Place de l'Eglise à Noyant et appartenant à M. JAVEL afin d'y installer un local éphémère,
- Vu le mail d'acceptation de l'offre par le service contentieux de la Caisse d'épargne,

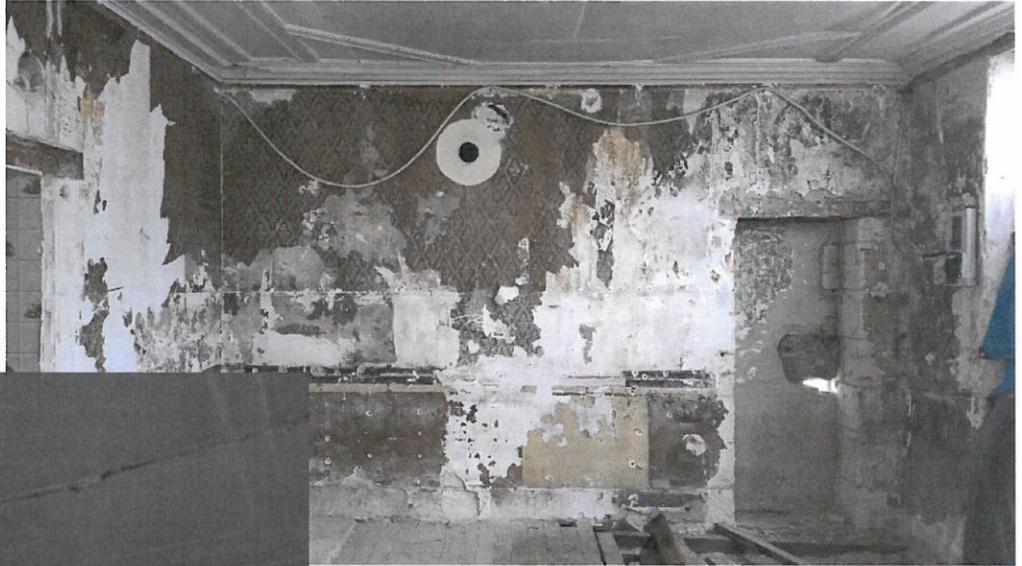
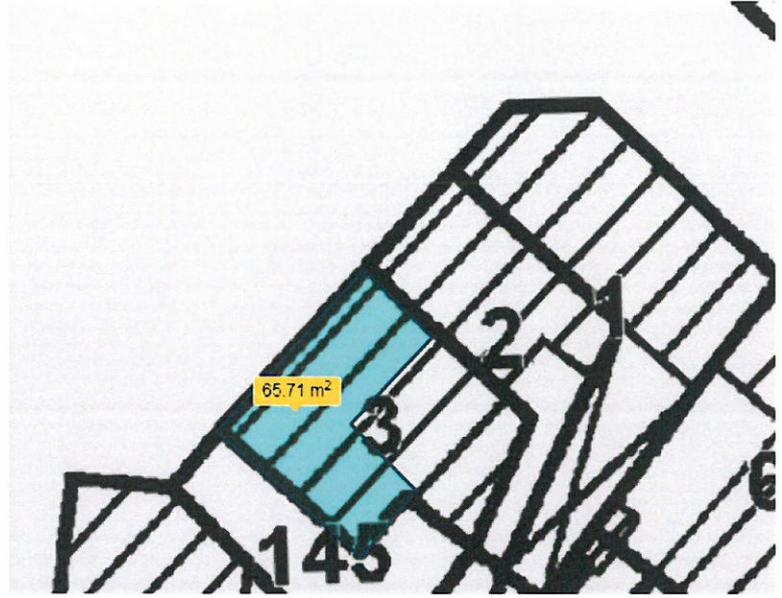
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'acquisition qui était projetée du local commercial 10 place de l'église à Noyant va pouvoir être débloquée. Des travaux de réhabilitation de ce local vont devoir être entrepris.

Monsieur le maire indique que ce local, situé au centre-ville de Noyant, est actuellement sérieusement délabrée et nuit à l'image de la commune. Son acquisition et sa rénovation va permettre de restaurer l'attrait commercial du centre-ville.

Par ailleurs, la commune est régulièrement sollicitée par des commerçants éphémères. Ce type de pratique commerciale pourrait donc s'intégrer dans ce local.

Le magasin éphémère, ou boutique éphémère, est une approche du marketing basée sur l'ouverture de points de vente pour de courtes durées. Une boutique éphémère est similaire à un point de vente classique, mais de manière temporaire. Le principe consiste à apparaître puis à disparaître (pop-up) au bout de quelques jours, quelques semaines ou quelques mois.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique de soutien au commerce de proximité de la municipalité et à ce titre peut être soutenu dans le cadre du contrat de ruralité signé entre l'Etat et la communauté de communes Baugeois-Vallée au titre de la revitalisation des centres-bourgs et de l'attractivité du territoire et dans le cadre du pacte de ruralité de la région Pays de la Loire (Fonds Régional de Développement Communale).



■ **Etat des dépenses prévisionnelles – en phase programmation :**

DEPENSES PREVISIONNELLES	Quantité	PU (HT)	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
ACQUISITION				
Achat du local			8 000,00 €	8 000,00 €
Frais d'agence			2 000,00 €	2 000,00 €
Frais d'acte notarié			1 839,00 €	1 839,00 €
Etude de Géomètre			0,00 €	0,00 €
Etude géotechnique			0,00 €	0,00 €
Sous-total - Acquisition			11 839,00 €	11 839,00 €
ETUDE MÂITRISE D'ŒUVRE				
Maîtrise d'œuvre		12,00%	4 488,00 €	5 385,60 €
Diagnostic structure			600,00 €	720,00 €
Diagnostics immobiliers			450,00 €	540,00 €
Contrôle Technique			1 000,00 €	1 200,00 €
Coordonnateur S.P.S.			650,00 €	780,00 €
Sous-total - Etude-maîtrise d'œuvre			7 188,00 €	8 625,60 €
TRAVAUX - REHABILITATION DU BÂTIMENT				
Sous-total - TRAVAUX DE REHABILITATION		60	623,33 €	37 400,00 €
MOBILIER				
Aménagement d'un guichet			1 200,00 €	1 440,00 €
Petits mobiliers (table, chaise, bureau, ...)			500,00 €	600,00 €
Rayonnage			700,00 €	840,00 €
Extincteur			400,00 €	480,00 €
Sous-total - Mobilier			2 800,00 €	3 360,00 €
TRAVAUX - AMENAGEMENTS EXTERIEURES - VRD				
Travaux d'aménagements extérieurs			0,00 €	0,00 €
Sous-total - Aménagements extérieurs			0,00 €	0,00 €
DEPENSES DIVERSES				
Frais d'appel d'offre			1 500,00 €	1 800,00 €
Branchements (électricité, eau, téléphone,...)			900,00 €	1 080,00 €
Assurance Dommage Ouvrage		1,00%	374,00 €	448,80 €
Assurance Tout risque chantier		0,20%	74,80 €	89,76 €
Sous-total - Dépenses Diverses			2 848,80 €	3 418,56 €
TOTAL GENERAL			62 075,80 €	72 123,16 €

■ **Plan de financement prévisionnel :**

PLAN DE FINANCEMENT		
FINANCEMENTS PREVISIONNELS	MONTANTS	%
Etat - DSIL Contrat de Ruralité	31 037,90 €	50,00%
Région Pays de la Loire - Pacte de ruralité - Fonds régional de développement communal	6 207,58 €	10,00%
Autofinancement Commune Nouvelle	24 830,32 €	40,00%
TOTAL	62 075,80 €	100,00%

M. Gabriel QUIGNON, adjoint en charge de la politique commerciale, précise que ce local va permettre aux commerçants souhaitant s'installer de faire découvrir leur produit ou service temporairement avant de s'installer définitivement.

M. Jean-Marie MAROUCET interroge le Maire pour savoir si la Commune acquiert également les logements à l'étage. Monsieur le Maire lui répond que les logements appartiennent à d'autres propriétaires et que les biens ne sont pas à vendre.

M. Jean-Pierre LOUIS interroge le conseil pour savoir comment rentabiliser cette opération. Monsieur le Maire répond que cette opération doit être considérée comme une aide à l'installation de commerces sur notre territoire. De plus, cette acquisition permet la revitalisation du centre-bourg de la commune déléguée de Noyant.

Mme Sylvie NAULET demande s'il s'agit d'une copropriété. Il lui a répondu qu'il s'agissait d'une copropriété.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 99 voix pour,

- **APPROUVE le chiffrage prévisionnel du projet ;**
- **APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents aux demandes de subventions mentionnées ci-dessus ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à choisir le maître d'œuvre de l'opération ;**

5. PROJET – LOGEMENT JEUNES TRAVAILLEURS - NOYANT

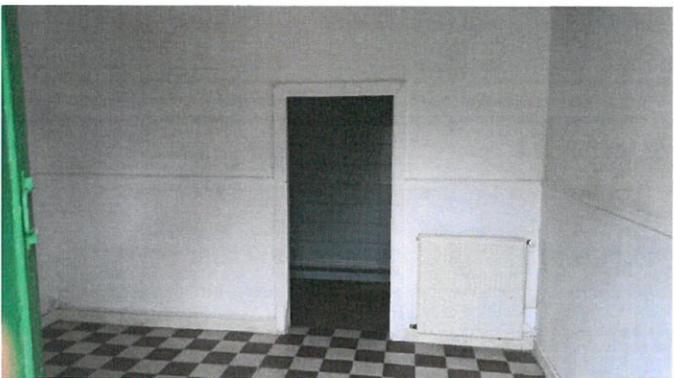
Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de réhabiliter le bien situé ruelle des Forgerons (offre en cours) afin d'y réaliser un logement jeunes travailleurs.

La commune de Noyant-Villages dispose, en effet, de plusieurs unités industrielles et entreprise artisanales et d'un tissu agricole important. Les élus locaux sont fréquemment sollicités pour trouver des logements disponibles et adaptés pour les jeunes travailleurs (stagiaire, saisonnier, apprentis,...).

Afin de répondre à cette demande, la commune souhaite créer, dans un bâtiment qui va lui appartenir en centre-ville, 1 logement meublé destinés aux jeunes travailleurs.

Ce logement de jeunes constituera une petite résidence louée aux jeunes entre 16 et 25 ans (parfois 30 ans) exerçant une activité professionnelle, en stage ou en apprentissage. Cet hébergement temporaire proposera une chambre avec un salon et des sanitaires. Chaque résident signera un contrat.

Cette opération s'inscrit dans plusieurs volets du contrat de ruralité : la « rénovation de l'habitat » en rapport avec la nature des travaux engagés ; le « développement économique » car il permet de faciliter l'accueil de jeunes travailleurs pour l'ensemble des entreprises du territoire ; et le volet « formation » car ce projet participe aussi à favoriser la formation professionnelle des jeunes en leur facilitant les conditions matérielles d'accueil dans les entreprises.



■ Etat des dépenses – chiffrée par le maître d'œuvre en phase programmation :

DEPENSES PREVISIONNELLES	Quantité	PU (HT)	MONTANTS HT	MONTANTS TTC	
ACQUISITION					
Achat du local			32 000,00 €	32 000,00 €	
Frais d'agence			0,00 €	0,00 €	
Frais d'acte notarié			5 300,00 €	5 300,00 €	
Etude de Géomètre			0,00 €	0,00 €	
Etude géotechnique			0,00 €	0,00 €	
Sous-total - Acquisition			37 300,00 €	37 300,00 €	
ETUDE MAÎTRISE D'ŒUVRE					
Maîtrise d'œuvre		11,00%	3 960,00 €	4 752,00 €	
Contrôle Technique			0,00 €	0,00 €	
Coordonnateur S.P.S.			0,00 €	0,00 €	
Sous-total - Etude-maîtrise d'œuvre			3 960,00 €	4 752,00 €	
TRAVAUX - REHABILITATION DU BÂTIMENT					
Sous-total - TRAVAUX DE REHABILITATION		60	600,00 €	36 000,00 €	43 200,00 €
MOBILIER					
Petits mobiliers (table, chaise, bureau, ...)			2 000,00 €	2 400,00 €	
Cuisine équipée			4 000,00 €	4 800,00 €	
Extincteur			400,00 €	480,00 €	
Sous-total - Mobilier			6 400,00 €	7 680,00 €	
TRAVAUX - AMENAGEMENTS EXTERIEURES - VRD					
Travaux d'aménagements extérieurs			0,00 €	0,00 €	
Sous-total - Aménagements extérieurs			0,00 €	0,00 €	
DEPENSES DIVERSES					
Frais d'appel d'offre			0,00 €	0,00 €	
Branchements (électricité, eau, téléphone,...)			400,00 €	480,00 €	
Assurance Dommage Ouvrage		1,00%	0,00 €	0,00 €	
Assurance Tout risque chantier		0,20%	0,00 €	0,00 €	
Sous-total - Dépenses Diverses			400,00 €	480,00 €	
TOTAL GENERAL			84 060,00 €	93 412,00 €	

■ Plan de financement prévisionnel :

PLAN DE FINANCEMENT		
FINANCEMENTS PREVISIONNELS	MONTANTS	%
Etat - DSIL Contrat de Ruralité	42 030,00 €	50,00%
Région Pays de la Loire - Pacte de ruralité - Fonds régional de développement communal	8 406,00 €	10,00%
Autofinancement Commune Nouvelle	33 624,00 €	40,00%
TOTAL	84 060,00 €	100,00%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 99 voix pour,

- **APPROUVE** le chiffrage prévisionnel du projet ;
- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents aux demandes de subventions mentionnées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à choisir le maître d'œuvre de l'opération ;

6. FINANCE - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

VU les articles L 2312-1 et L5211-36 du CGCT ;

VU le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que notre commune depuis le 15 décembre 2016, est une commune de plus de 3500 habitants. A ce titre, après en avoir été exonéré la première année de création, notre commune est désormais soumise aux obligations de l'article L2312-1 du CGCT.

L'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que «*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*»

L'article L2312-1, modifié par LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107 La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 est venue modifier les dispositions de l'article L. 2312-1. Le Débat d'Orientation Budgétaire doit comporter les informations suivantes :

« 1° - *Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.*

« 2° - *La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.*

« 3° - *Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

« *Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

M. Thomas AUDOUIN intervient sur la politique affaires scolaires concernant le financement par les associations de parents d'élèves des sorties pédagogiques. Selon lui, les regroupements pédagogiques seront lésés du fait de l'instauration d'un montant de subvention par élève qui sera versé à ces associations de parents d'élèves.

M. Bernard GAUTHIER intervient sur la politique de proximité. Il regrette que la Commune n'ait pas inscrit la restauration de l'Eglise de Genneteil dans les projets d'investissement 2018. En outre, il s'interroge sur le choix d'équiper en sonorisation uniquement les salles des communes déléguées de Noyant et de Lasse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 99 voix pour :

- **PREND ACTE** de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2018, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal, et sur la base de la note de synthèse annexée à la délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération ;

7. FINANCES – VOTE DES SUBVENTIONS LIEES A LA VIE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente un rapport au conseil municipal concernant les demandes de subventions liées à la vie scolaire pour l'année 2018 :

ACTIVITES	ASSOCIATIONS SOUTENUES	ATTRIBUTIONS 2017	DEMANDES 2018 <i>Propositions Commission de Finances</i>	ATTRIBUTIONS 2018
ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES	APE du Chat Doré	1 570 €	2 975 €	2 975 €
	APE Breil/Meigné-le-Vicomte/Méon	1 500 €	1 575 €	1 575 €
	Conseil local des parents d'élèves Broc/Chalonnnes-sous-le-lude/Chigné/Genneteil	1 500 €	2 065 €	2 065 €
	APE Parçay-les-Pins	1 000 €	2 415 €	2 415 €
	APE Les Moisillons	600 €	6 265 €	6 265 €
	TOTAL		6 170 €	15 295 €
AIDE A LA SCOLARITE	Collège Portes d'Anjou	3 000 €	3 000 €	3 000 €
	Amicale scolaire de Noyant RASED	800 €	800 €	800 €
	TOTAL		3 800 €	3 800 €
COLLEGES ET LYCEES PRIVES	OGEC du lycée professionnel Jeanne Delanoue de Saumur « Les Ardilliers »	105 €	20 €	20 €
	TOTAL		105€	20 €

	Maison Familiale Rurale Castelfréo de Noyant	500 €	480 €	480 €
	Maison Familiale Rurale de Verneil-le-Chétif	85 €	20 €	20 €
	Maison familiale rurale – Sorigny 37	30 €	20 €	20 €
	Maison familiale rurale – La Riffaudière	40 €	40 €	40 €
TOTAL		655 €	560 €	560 €

Lors de l'étude des subventions une par une, les personnes intéressées se sont retirées lors du débat et du vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- DECIDE d'accorder pour l'année 2018 les subventions aux associations et organismes dont l'activité représente un intérêt communal suivant le tableau présenté ci-dessus.
- DECIDE d'imputer le versement de la subvention au Collège Portes d'Anjou à l'article 6573 contrairement aux autres subventions qui seront imputées à l'article 6574.

8. FINANCES – VOTE DES SUBVENTIONS LIEES A L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Monsieur le Maire présente un rapport au conseil municipal concernant les demandes de subventions liées à l'enfance et la jeunesse pour l'année 2018 :

ACTIVITES	ASSOCIATIONS SOUTENUES	ATTRIBUTIONS 2017	DEMANDES 2018 <i>Propositions Commission de Finances</i>	ATTRIBUTIONS 2018
JEUNESSE – TEMPS EXTRASCOLAIRE	Accueil de loisirs sans hébergement « Les Farfadets »	145 000 €	109 348 €	109 348 €
	Association Yes We Can	6 800 €	11 506 €	11 506 €
	Association sportive du Collège Porte d'Anjou	350 €	800 €	800 €
	Accueil culturelle de Parçay-les- Pins	1 200 €	1 200 €	1 200 €
TOTAL		153 350 €	122 854 €	122 854 €
PETITE ENFANCE	Association Picotain (halte- garderie)	83 133 €	100 825 €	71 481 €
	Association Picotain (RAM)	17 692 €		
TOTAL		100 825 €	71 481 €	71 481 €

Lors de l'étude des subventions une par une, les personnes intéressées se sont retirées lors du débat et du vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- DECIDE d'accorder pour l'année 2018 les subventions aux associations et organismes dont l'activité représente un intérêt communal suivant le tableau présenté ci-dessus.
- DECIDE d'imputer le versement des subventions à l'article 6574.

9. FINANCES – VOTE DES SUBVENTIONS LIEES AUX SPORTS

Monsieur le Maire présente un rapport au conseil municipal concernant les demandes de subventions liées aux sports pour l'année 2018 :

ACTIVITES	ASSOCIATIONS SOUTENUES	ATTRIBUTIONS 2017	DEMANDES 2018 <i>Propositions Commission de Finances</i>	ATTRIBUTIONS 2018
ASSOCIATIONS SPORTIVES NOYANTAISES	Fédération des Associations Sportives Noyantaises (FASDN)	9 752.30 €	9 471 €	9 471 €
	Association de la Vaillante sportive du Noyantais	4 186.90 €	5 121 €	5 121 €
	ES AMCL – Football	1 000 €	984 €	984 €
	Association de la Gym lassoise	500 €	492 €	492 €
	Amicale Laique – section pétanque	300 €	300 €	300 €
	Noyant-Rando Loisirs	600 €	600 €	600 €
TOTAL		16 339.20 €	16 968 €	16 968 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES EXTERIEURES	AG2V	160 €	100 €	100 €
	Olympique Baugeois – Section Basket-ball	30 €	41 €	41 €
	Olympique Baugeois – Section Tennis	120 €	451 €	451 €
TOTAL		310 €	592 €	592 €
ASSOCIATIONS DE BOULES DE FORT	Société la Renaissance d'Auverse	250 €	201 €	201 €
	Société la Renaissance de Chavaignes	80 €	150 €	150 €
	Société la Renaissance de Chigné	400 €	400 €	400 €
	Société de l'Union de Chavaignes	80 €	156 €	156 €
	Société de Boule de l'Union de Lasse	150 €	210 €	210 €
	Société de Boule de fort Cercle de l'Union de Méon	100 €	222 €	222 €
	Société de Boule de Fort de la Gaïeté de Noyant	400 €	420 €	420 €
	Société de Boule de Fort de Mon Plaisir à Parçay-les-Pins	0 €	500 €	500 €
TOTAL		1 460 €	2 259 €	2 259 €

Lors de l'étude des subventions une par une, les personnes intéressées se sont retirées lors du débat et du vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- DECIDE d'accorder pour l'année 2018 les subventions aux associations et organismes dont l'activité représente un intérêt communal suivant le tableau présenté ci-dessus.
- DECIDE d'imputer le versement des subventions à l'article 6574.

10. FINANCES – VOTE DES SUBVENTIONS LIEES A LA CULTURE

Monsieur le Maire présente un rapport au conseil municipal concernant les demandes de subventions liées à la culture pour l'année 2018 :

ACTIVITES	ASSOCIATIONS SOUTENUES	ATTRIBUTIONS 2017	DEMANDES 2018 <i>Propositions Commission de Finances</i>	ATTRIBUTIONS 2018
LECTURE PUBLIQUE	Association « un livre, un plaisir »	550 €	300 €	300 €
	Association des Amis du Livre	1 000 €	1 000 €	1 000 €
	Association culturelle de Parçay-les-Pins	1 000 €	1 000 €	1 000 €
	Journée artistique et littéraire du Noyantais	0 €	100 €	100 €
TOTAL		2 550 €	2 400 €	2 400 €
ACTIVITES MUSICALES	AOCN	1 800 €	500 €	500 €
	La Viva des Pays-de-la-Loire	340 €	400 €	400 €
	Chorale Mélodie de Noyant	400 €	500 €	500 €
	Harmonie municipale de Méon	1 000 €	500 €	500 €
	Harmonie municipale de Noyant	1 125 €	1 000 €	1 000 €
	Les Echos du Changeon de Courléon	750 €	750 €	750 €
	Union musicale Cléfoise	300 €	300 €	300 €
TOTAL		5 715 €	3 950 €	3 950 €
SPECTACLES VIVANTS	Association des Mâles Fêteurs – Festival Viens chercher Bonheur	2 000 €	3 000 €	3 000 €
	Association Les Coulisses de Parçay	1 000 €	1 000 €	1 000 €
TOTAL		3 000 €	4 000 €	4 000 €
INFORMATION COMMUNICATION	Radio Parçay-les-Pins	1 500 €	1 500 €	1 500 €
TOTAL		1 500 €	1 500 €	1 500 €
PATRIMOINE	Les Cahiers du Baugeois	105 €	45 €	45 €
	Association des Amis de Jules Desbois	190.80 €	400 €	400 €
	ASCCA - Association de Sauvegarde Chapelles et Calvaires	170 €	150 €	150 €
TOTAL		465.80 €	595 €	595 €

Lors de l'étude des subventions une par une, les personnes intéressées se sont retirées lors du débat et du vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- DECIDE d'accorder pour l'année 2018 les subventions aux associations et organismes dont l'activité représente un intérêt communal suivant le tableau présenté ci-dessus.
- DECIDE d'imputer le versement des subventions à l'article 6574.

11. FINANCES – VOTE DES SUBVENTIONS LIEES AUX FETES ET CEREMONIES

Monsieur le Maire présente un rapport au conseil municipal concernant les demandes de subventions liées aux fêtes et cérémonies pour l'année 2018 :

ACTIVITES	ASSOCIATIONS SOUTENUES	ATTRIBUTIONS 2016	DEMANDES 2017 <i>Propositions Commission de Finances</i>	ATTRIBUTIONS 2017
COMICE AGRICOLE DU NOYANTAIS	Association du Comice Agricole du Canton de Noyant	3 213.50 €	2 880 €	2 880 €
TOTAL		3 213.50 €	2 880 €	2 880 €

ASSOCIATIONS DES ANCIENS COMBATTANTS	Association FNACA	250 €	250 €	250 €
	ONAC	230 €	230 €	230 €
	Comité des Anciens Combattants d'Algérie	170 €	120 €	120 €
	Amicale des Anciens Combattants	0 €	60 €	60 €
TOTAL		650 €	660 €	660 €

Lors de l'étude des subventions une par une, les personnes intéressées se sont retirées lors du débat et du vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- DECIDE d'accorder pour l'année 2018 les subventions aux associations et organismes dont l'activité représente un intérêt communal suivant le tableau présenté ci-dessus.
- DECIDE d'imputer le versement des subventions à l'article 6574.

12. FINANCES – VOTE DES SUBVENTIONS LIEES A LA SOLIDARITE

Monsieur le Maire présente un rapport au conseil municipal concernant les demandes de subventions liées à la solidarité pour l'année 2018 :

ACTIVITES	ASSOCIATIONS SOUTENUES	ATTRIBUTIONS 2017	DEMANDES 2018 <i>Propositions Commission de Finances</i>	ATTRIBUTIONS 2018
SENIORS	Club du 3 ^{ème} Age « Le Fil d'Argent »	150 €	150 €	150 €
	Club du 3 ^{ème} Age de Chavaignes	200 €	200€	200€
	Club du 3 ^{ème} Age de « l'Amitié »	150 €	200 €	200 €
	Club du 3 ^{ème} Age du « Lathan »	500 €	500 €	500 €
	Club du 3 ^{ème} Age de « l'Age d'Or »	250 €	250 €	250 €
	Club des « Pins »	250 €	250 €	250 €
	Les Amis Réunis	1 000 €	250 €	250 €
TOTAL		2 500 €	1 800 €	1 800 €
AIDES ALIMENTAIRES ET MATERIELLES	ADSN	2 300 €	2 400 €	2 400 €
	3 Fois Rien	600 €	700 €	700 €
TOTAL		2 900 €	3 100 €	3 100 €
SECURITE PUBLIQUE	Association des sapeurs pompiers de Broc Chalonnnes-sous-le-Lude Broc	150 €	300 €	300 €
	Association des sapeurs pompiers de Noyant	300 €	300 €	300 €
	Amicale des sapeurs pompiers de Parçay-les-Pins	120 €	1 900 €	1 900 €
TOTAL		570 €	2 500 €	2 500 €
AIDES JUDICIAIRES	Conciliateur judiciaire	600 €	600 €	600 €
TOTAL		600 €	600 €	600 €
EMPLOI ET INSERTION	ADEN	40 000 €	40 000 €	40 000 €
	Mission locale du Saumurois	7 125.88 €	7 023.80 €	7 023.80 €
	Association d'Insertion sociale et professionnelle – Point mobilité	1 000 €	2 642 €	2 642 €
TOTAL		48 125.88 €	49 665.80 €	49 665.80 €
HABITAT	Info Accès Logement	1 515 €	1 600 €	1 600 €
	ADMR du Canton de Noyant	4 600 €	4 600 €	4 600 €
TOTAL		6 115 €	6 200 €	6 200 €
COOPERATION INTERNATIONALE	Assikoi	300 €	300 €	300 €
TOTAL		300 €	300 €	300 €
AGRICULTURE	SOS Solidarité paysans 49	100 €	100 €	100 €
TOTAL		100 €	100 €	100 €

Lors de l'étude des subventions une par une, les personnes intéressées se sont retirées lors du débat et du vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- DECIDE d'accorder pour l'année 2018 les subventions aux associations et organismes dont l'activité représente un intérêt communal suivant le tableau présenté ci-dessus.
- DECIDE d'imputer le versement de la subvention à la Mission Locale du Saumurois à l'article 6554 et le reste des subventions à l'article 6574.

13. FINANCES – VOTE DES SUBVENTIONS LIEES A LA SANTE

Monsieur le Maire présente un rapport au conseil municipal concernant les demandes de subventions liées à la santé pour l'année 2018 :

ACTIVITES	ASSOCIATIONS SOUTENUES	ATTRIBUTIONS 2017	DEMANDES 2018 <i>Propositions Commission de Finances</i>	ATTRIBUTIONS 2018
-----------	------------------------	-------------------	-----------------------------------------------------------------	-------------------

SANTÉ PUBLIQUE NOYANTAISE	Association des donneurs de sang	250 €	250 €	250 €
	Fédération des Malades et Handicapés – section Noyant-Méon	335 €	300 €	300 €
TOTAL		585 €	550 €	550 €

SANTÉ PUBLIQUE NATIONALE	Ligue Française contre la Sclérose en Plaques	75 €	100 €	100 €
	Association Handisport Angers	125 €	150 €	150 €
	ADAPEI	75 €	75 €	75 €
	ASFE Actions Solidarité Fibr' Espoir	50 €	50 €	50 €
TOTAL		325 €	375 €	375 €

Lors de l'étude des subventions une par une, les personnes intéressées se sont retirées lors du débat et du vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- DECIDE d'accorder pour l'année 2018 les subventions aux associations et organismes dont l'activité représente un intérêt communal suivant le tableau présenté ci-dessus.
- DECIDE d'imputer le versement des subventions à l'article 6574.

14. FINANCES – VOTE DES SUBVENTIONS LIEES A L'ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire présente un rapport au conseil municipal concernant les demandes de subventions liées à l'environnement pour l'année 2018 :

ACTIVITES	ASSOCIATIONS SOUTENUES	ATTRIBUTIONS 2017	DEMANDES 2018 <i>Propositions Commission de Finances</i>	ATTRIBUTIONS 2018
LUTTE CONTRE LES NUISIBLES	GDON du Haut-Loir	500 €	600 €	600 €
	GDON du Haut Lathan	570 €	400 €	400 €
TOTAL		1 070 €	1 000 €	1 000 €
ASSAINISSEMENT AGRICOLE	Association de groupement d'assainissement de Meigné-le- Vicomte	2 000 €	2 100 €	2 100 €
TOTAL		2 000 €	2 100 €	2 100 €
PECHE	Association de pêche « la Gaule Bédouine »	500 €	500 €	500 €
	Association des Amis pêcheurs de Lasse	150 €	150 €	150 €
TOTAL		650 €	650 €	650 €
METHANISATION	Noyant Bio-Energies	0 €	14 500 €	14 500 €
TOTAL		0 €	14 500 €	14 500 €

Lors de l'étude des subventions une par une, les personnes intéressées se sont retirées lors du débat et du vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- DECIDE d'accorder pour l'année 2018 les subventions aux associations et organismes dont l'activité représente un intérêt communal suivant le tableau présenté ci-dessus.
- DECIDE d'imputer le versement des subventions à l'article 6574.

15. FINANCE – FIXATION DU LOYER DU LOCAL TERTIAIRE – 1BIS AVENUE DE LA GARE - NOYANT

Monsieur Adrien DENIS explique au conseil municipal que les bureaux de l'ADMR déménagent dans le local ci-dessous :

ADRESSE DU LOCAL	PROPRIETAIRE	REFERENCES CADASTRALES	SURFACE DE LA PARCELLE	SURFACE DU LOCAL LOUE
1 bis Avenue de la Gare – Noyant – 49490 NOYANT- VILLAGES	Commune de Noyant-Villages	AE 272	92 m ²	61.74 m ²

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le loyer à hauteur de 420 € sans les charges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 99 voix pour,

- FIXE le loyer du local ADMR à 420 € sans les charges qui seront prises en charge directement par le locataire ;
- FIXE le montant de la caution 420 € ;
- DEMANDE que la rédaction du bail commercial soit confié à un office notarial et que les frais d'établissement de l'acte soient pris en charge par la commune ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

16. MARCHE PUBLIC – ATTRIBUTION DU MARCHE DE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDE POUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire propose de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance de conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 99 voix pour,

- **REPORTER à la prochaine séance.**

17. MARCHE PUBLIC – LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE A NOYANT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;

Monsieur Rémi CHEVALLIER, adjoint à la voirie, informe le conseil municipal qu'il convient de mettre en place une consultation pour l'aménagement de la Place de l'Eglise à Noyant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **AUTORISE le lancement de la consultation selon la procédure adaptée du projet de marché décrit ci-dessus en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions utiles pour la réalisation de cette consultation ou de sa relance en cas d'infructuosité ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché des lots correspondants après décision de la commission voirie et à prendre les dispositions d'application nécessaires.**

18. MARCHE PUBLIC – LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA RENOVATION DE LA COUR DE L'ECOLE LES MOISILLONS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;

Monsieur Rémi CHEVALLIER, adjoint à la voirie, informe le conseil municipal qu'il convient de mettre en place une consultation pour la rénovation de la cour de l'école Les Moisillons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **AUTORISE le lancement de la consultation selon la procédure adaptée du projet de marché décrit ci-dessus en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions utiles pour la réalisation de cette consultation ou de sa relance en cas d'infructuosité ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché des lots correspondants après décision de la commission voirie et à prendre les dispositions d'application nécessaires.**

19. QUESTIONS DIVERSES

1 – Projet de bibliothèque à Noyant

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la problématique de la bibliothèque de Noyant et notamment le manque d'espace.

Historiquement, l'achat du local 26-28 Grande Rue était destiné à l'installation de la bibliothèque. Cependant, l'auto-école étend son activité et prévoit d'occuper de l'espace supplémentaire.

Ainsi, une nouvelle réflexion est à engager pour trouver un local adapté pour l'installation de la bibliothèque de Noyant.

2 – Vélo rail

M. Raymond LASCAUD revient sur le tracé du projet du vélo rail. Il regrette que les propriétaires des terrains sur lesquels le tracé passe ainsi que lui-même n'aient pas été informés. De plus, il estime dommageable de ne pas avoir été averti avant la publication dans la presse de ce projet.

Fin de séance : 23h20

